

Departement du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINVERSHEIM

Nombre de conseillers :
Elus : 15
En fonction : 15
Présents ou représentés : 12
Réf. : 10DEL/C01
Secrétaire de séance :
S.STOPFEL

Séance du 15 février 2010

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

Objet : Compte Administratif 2009 du « Budget principal de la Commune »

Le Compte Administratif 2009 de la « Commune » se présente comme suit :

- Dépenses de fonctionnement :	152 115,88 €
- Recettes de fonctionnement :	414 756,60 €
- Excédent de fonctionnement :	262 640,72 €
- Dépenses d'investissement :	443 837,50 €
- Recettes d'investissement :	359 974,62 €
- Déficit d'investissement de clôture :	-83 862,88 €
- Excédent global de clôture :	178 777,84 €

Objet : Compte Administratif 2009 du Budget Annexe de l'Assainissement.

Le Compte Administratif 2009 du Budget Annexe de l'Assainissement se présente comme suit :

- Dépense de fonctionnement :	55 158,28 €
- Recettes de fonctionnement :	88 736,27 €
- Excédent de fonctionnement de clôture :	33 577,99 €
- Dépenses d'investissement :	49 752,77 €
- Recettes d'investissement :	57 758,60 €
- Excédent d'investissement de clôture :	8 005,83 €
- Excédent global de clôture :	41 583,82 €

Les membres du Conseil Municipal, placés sous la présidence de M. Claude POURNAISE, Adjoint au Maire, approuvent, hors la présence du Maire, les comptes administratifs 2009 du « Budget principal de la Commune », du « Service Annexe de l'Assainissement ».

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,
Le Maire : B. LIENHARD

Affiché le 19/02/2010



Departement du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINVERSHEIM

Nombre de conseillers :
Elus : 15
En fonction : 15
Présents ou représentés : 12
Réf. : 10DEL/C02
Secrétaire de séance :
S.STOPFEL

Séance du 15 février 2010

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

Objet : Comptes de Gestion de l'exercice 2009

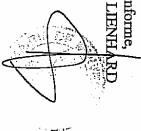
Le Conseil Municipal,

- Après avoir pris connaissance des Comptes de Gestion de la « Commune », et du « Budget Annexe de l'Assainissement » pour l'exercice 2009, présentés par le Trésorier-Comptable de HOCHELDEN,
- Considérant que les opérations comptables ont été correctement décrites,
- Stantant sur l'ensemble des opérations effectuées,
- Stantant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections des budgets,
- Stantant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- CONSTATE la parfaite concordance des comptes de gestion avec les comptes administratifs,
- DECLARE que les Comptes de gestion du Budget principal de la « Commune » et du « Budget Annexe de l'Assainissement », dressés pour l'exercice 2009 n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,
Le Maire : B. LIENHARD



Affiché le 19/02/2010

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINNERSHEIM

Nombre de conseillers :
Elus : 15
En fonction : 15
Présents ou représentés : 12
Réf. : 10DELCO3
Secrétaire de séance :
S.STOFFEL

Séance du 15 février 2010
Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

A. Objet : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2009.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2009, le 15 février 2010, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009 constatant que le Compte Administratif de la « Commune » présente :

- un déficit d'investissement de 83 862,88 €
- un excédent de fonctionnement de 262 640,72 €

décide d'affecter le résultat comme suit :

- 1) affectation aux excédents de fonctionnement capitalisés (compte 1068) : 83 862,88 €
- 2) affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) : 178 777,84 €

(Approuvé à l'unanimité)

B. Objet : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2009 au « Budget Annexe de l'Assainissement ».

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2009 du « Budget Annexe de l'Assainissement » le 15 février 2010, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009, constatant que le compte administratif présente :

- un excédent d'investissement de 8 005,83 €
- un excédent de fonctionnement de 33 577,99 €

décide d'affecter le résultat comme suit :

- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) : 33 577,99 € (Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,
Le Maire : B. LIENHARD



Affiché le 19/02/2010

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINNERSHEIM

Nombre de conseillers :
Elus : 15
En fonction : 15
Présents ou représentés : 12
Réf. : 10DELCO4
Secrétaire de séance :
S.STOFFEL

Séance du 15 février 2010
Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

Objet : APPROBATION DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DU PAYS DE LA ZORN

Monsieur le Maire de Minnersheim expose dans le détail les objectifs et les orientations du contrat de développement et d'aménagement du territoire du Pays de la Zorn qui sera signé prochainement par le Conseil Général du Bas-Rhin avec les communes, les communautés de communes, ainsi que les autres structures de coopération qui développeront à leur niveau des actions sur le territoire du contrat.

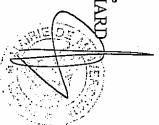
Il rappelle que ce contrat de territoire est un acte fédérateur qui a vocation à regrouper en un document unique l'ensemble des aides financières et des prestations d'assistance et d'ingénierie qu'apporte le Conseil Général aux échelons communal et intercommunal, pour la période 2010-2015. A ce titre, des opérations portées par la commune, sont inscrites dans ce contrat.

Il indique que le Conseil Général a approuvé les termes de ce contrat lors de sa réunion plénière des 14 et 15 décembre 2009. Il sollicite l'autorisation du conseil municipal de signer ce document.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le contrat de territoire du Pays de la Zorn conclu pour la période 2010-2015.
 - autorise le maire à signer le contrat de développement et d'aménagement du territoire du Pays de la Zorn.
- (Voies : 3 abstentions, 9 voix pour)

Pour copie conforme,
Le Maire : B. LIENHARD



Affiché le 19/02/2010

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINVERSHEIM

Nombre de conseillers :
Elus : 15
En fonction : 15
Présents ou représentés : 12
Réf. : 10DEL005
Secrétaire de séance :
S.STOFFEL

Séance du 15 février 2010

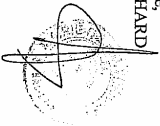
Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

Objet : SICTEU : approbation du plan de zonage

Vu le rapport de l'étude diagnostic assainissement de la commune de Minversheim de juillet 2009 établi par G2C Environnement,
Vu la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de l'Environnement,

Après présentation des conclusions de l'étude de zonage de l'assainissement établie par le bureau d'études G2C Environnement pour le compte du SICTEU de Mommenheim, le Conseil Municipal décide d'approuver le zonage de l'assainissement établi sur le ban communal et approuve sa mise à l'enquête publique.
(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,
Le Maire : B. LIENHARD



Affiché le 19/02/2010

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOMMENHEIM

Nombre de conseillers :
Elus : 15
En fonction : 15
Présents ou représentés : 12
Réf. : 10DEL005
Secrétaire de séance :
S.STOFFEL

Séance du 15 février 2010

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

Objet : Modification des statuts du SICTEU DE MOMMENHEIM ET ENVIRONS et transfert de compétences

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Comité Syndical du SICTEU de Mommenheim et Environs sollicite les communes membres pour se prononcer sur la modification statutaire adoptée par délibération du SICTEU lors de sa réunion du 21 décembre 2009 ajoutant deux compétences à l'article 2 des statuts, à savoir :

- l'organisation du service public de contrôle des services d'assainissement non collectif afin d'assurer le contrôle des installations neuves (conception, implantation et réalisation des travaux), le contrôle diagnostic des installations existantes (conception, implantation et fonctionnement des installations) et la vérification périodique du bon fonctionnement de toutes les installations,
- la gestion des abonnements du service assainissement, collectif et non collectif

Ces compétences nouvelles doivent être approuvées par arrêté préfectoral, selon les modalités du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-5 et L.5211-17.

Dans le prolongement de cette modification statutaire, Monsieur le Maire signale qu'il serait opportun, pour faciliter l'exercice de ses compétences en matière d'assainissement collectif et non collectif que la commune procède à un transfert complémentaire de compétences au SICTEU de Mommenheim et Environs.

Ce transfert de compétences sera effectif le premier jour du mois suivant la publication de l'arrêté préfectoral se prononçant sur cette question.

Le transfert de pareilles compétences pouvant affecter les conditions générales de fonctionnement de la collectivité au sens de la loi du 26 janvier 1984 (art 33), le Comité Technique Paritaire (CTP) a été consulté à ce sujet.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2224-8, L.5211-5, L.5211-17, L.5211-4-1
Vu la loi du 26 janvier 1984,

Vu la délibération du Comité Syndical du SICTBU de Mommenheim et Environs en date du 21 décembre 2009,

Après en avoir délibéré,

Décide de se prononcer favorablement sur l'adjonction à l'article 2 des statuts du SICTBU de Mommenheim et Environs des deux compétences suivantes :

- l'organisation du service public de contrôle des services d'assainissement non collectif afin d'assurer le contrôle des installations neuves (conception, implantation et réalisation des travaux), le contrôle diagnostic des installations existantes (conception, implantation et fonctionnement des installations) et la vérification périodique du bon fonctionnement de toutes les installations,
- la gestion des abonnements du service assainissement, collectif et non collectif

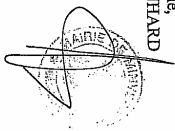
Décide de transférer les compétences communales « organisation du service public de contrôle des services d'assainissement non collectif » et « gestion des abonnements du service assainissement collectif et non collectif » au SICTBU de Mommenheim et Environs au premier jour du mois suivant la publication de l'arrêté préfectoral en rapport,

Sollicite un avis du Comité Technique Paritaire (CTP) sur le transfert des compétences,

De demander à Monsieur le Préfet de prendre un Arrêté Préfectoral permettant de conclure la procédure.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,
Le Maire : B. LIENHARD



Affiché le 19/02/2010

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOMMENHEIM**

Nombre de conseillers :

Elus : 15

En fonction : 15

Présents ou représentés : 12

Réf. : IODELCO7

Secrétaire de séance :

S-STOFFEL

Séance du 15 février 2010

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

Objet : Travaux rue de Versailles : Plan de financement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

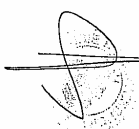
- prend le plan de financement suivant :

1. Travaux attribués (Transroute et Sobeca) : 43 154,00 € HT
2. Honoraires (BBEREST) : 3 900,00 € HT
3. France Telecom : 2 931,00 € HT
4. Imprévus : 13 388,00 € HT
5. Total travaux : 63 373,00 € HT
6. FCTVA : 11 734,43 €
7. Subventions CG67 : 22 814,00 €
8. Fonds propres de la commune : 28 824,57 €

- Annule et remplace la délibération du 28 décembre 2009

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,
Le Maire : B. LIENHARD



Affiché le 19/02/2010

Departement du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINNERSHEIM

Nombre de conseillers :
Elus : 12
En fonction : 15
Présents ou représentés : 12
Réf. : 10DELC08
Secrétaire de séance :
S.STOFFEL

Séance du 15 février 2010

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

Objet : Sinistre acceptation d'un chèque

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- accepte le chèque de GROUPEMA d'un montant de 300,64 € correspondant au devis pour le remplacement à l'identique du panneau « Cédez le passage » situé Rue du Toumoesol, sinistré le 28 novembre 2009.
(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,
Le Maire : B. LIENHARD

